



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

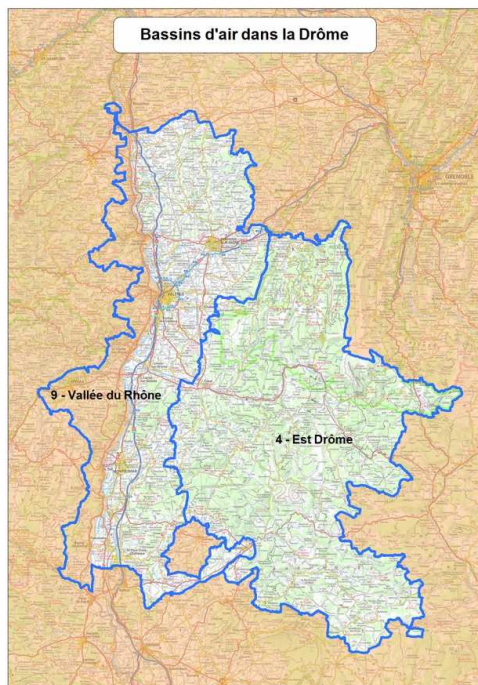
COMMUNIQUE DE PRESSE

Valence, le 19 décembre 2023

QUALITÉ DE L'AIR

Épisode de pollution de l'air en cours en Drôme

Ce mardi 19 décembre 2023, débute un épisode de pollution atmosphérique, sur une partie du département de la Drôme.



Les critères de déclenchement des procédures **d'information-recommandation (vigilance jaune)**, prévues par le dispositif préfectoral pour un épisode de type « combustion » (particules fines PM10), sont réunis sur **le bassin d'air de la Vallée du Rhône**.

Les principales recommandations en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont détaillées ci-après pour le bassin d'air de la Vallée du Rhône.

Le certificat qualité de l'air « Crit'Air » permet de distinguer les véhicules en fonction de leurs émissions de polluants atmosphériques. Pour obtenir ce certificat, demandez le sur www.certificat-air.gouv.fr

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drôme.gouv.fr
www.drôme.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme

Bassin d'air de la Vallée du Rhône

Épisode de pollution de type « combustion » en cours –
Information/Recommandations (vigilance jaune)

Se protéger pour limiter mon exposition

Populations vulnérables ou sensibles

- Éloignez-vous des grands axes routiers aux périodes de pointes
- Limitez les activités sportives intenses
- Éloignez vos enfants de la pollution automobile
- En cas de symptômes ou d'inquiétudes, prendre conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin

Population générale

- Il n'est pas nécessaire de modifier les activités habituelles.
- Continuez d'aérer votre domicile

Agir pour limiter mes émissions

Recommandations aux particuliers

- Si vous vous chauffez au bois, veillez à utiliser un appareil performant
- Évitez de brûler des déchets verts
- Maîtrisez la température de son logement (19°C)
- Utilisez des modes de transports limitant les émissions polluantes

Recommandations aux professionnels

- Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre
- Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques
- Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage
- Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Recommandations aux collectivités

- Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)
- Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants
- Évitez l'utilisation de solvants organiques pour les travaux d'entretien
- Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage
- Entretenez vos flottes de véhicules et adoptez une conduite souple

Bassin d'air de l'Est de la Drôme

Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)

Recommandations sanitaires en cas d'épisode de pollution : Niveau information-recommandation

Populations cibles des messages	Messages sanitaires
Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.	En cas d'épisode de pollution aux polluants PM10, NO2, SO2, il est recommandé de : • limiter les déplacements sur les grands axe routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe. • limiter les activités intenses (physiques et sportives dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.
Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).	Dans tous les cas, en cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien
Population générale	Il n'est pas nécessaire de modifier les activités habituelles, les déplacements habituels ni les pratiques habituelles d'aération et de ventilation, la situation lors d'un épisode de pollution ne justifiant pas de mesures de confinement.

Pour plus de renseignements, consultez le site :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/qualite-de-l-air-exterieur-10984/article/recommandations-en-cas-d-episode-de-pollution>

EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Auvergne-Rhône-Alpes | Episode de type combustion

Vigilance pour les personnes sensibles

Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Population générale



Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités



Continuez d'aérer votre domicile

Personnes sensibles et vulnérables



Éloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Limitez vos activités physiques intenses.



Éloignez vos enfants de la pollution automobile



Demandez conseils si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

Agir pour limiter mes émissions

Particuliers



Si vous vous chauffez au bois, veillez à utiliser un appareil performant.



Evitez de brûler vos déchets verts



Maîtrisez la température de votre logement (19°C)



Utilisez des modes de transports limitant les émissions polluantes

Professionnels



Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Entretenez vos flottes de véhicule et adoptez une conduite souple